

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240408-DEC2024-033-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-033

Objet : N°2022.03 - Marché public de travaux pour la mise en lumière du Château de Chazey-sur-Ain
Modification n°1 : Approbation de prestations supplémentaires

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n° 2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2022-113 en date du 14 novembre 2022 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société ADG ENERGY à Chassieu (69) pour un montant total de 219 898,10 € HT, calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et dans la limite d'un montant maximum de 235 000 € HT. Ledit marché est conclu à compter du 2 décembre 2022, date de notification, pour une durée prévisionnelle de 12 mois ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution des travaux, des modifications de câblages pour les lanternes de la cour intérieure du château sont nécessaires, il convient de prendre en compte, par modification n°1, ces prestations supplémentaires pour un montant total de 4 142,00 € HT ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux pour la mise en lumière du Château de Chazey-sur-Ain et ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 4 142,00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 224 040,10 € HT soit une augmentation de 1,88 %.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 avril 2024

Publiée le 11 AVR. 2024

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 avril 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

